

Le Courrier

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE

du retraité

Manifestement, il faut manifester

DOSSIER
COMMISSION
EXÉCUTIVE
NATIONALE

ACTUALITÉ

- > FONCTION PUBLIQUE DEMANTELÉE, SERVICES PUBLICS DÉGRADÉS
- > LA DETTE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
- > L'EXPLOSION DES REVENUS DES PLUS RICHES

NOTRE ASSOCIATION

- > LETTRE OUVERTE À L'ARS
- > COMMUNICATION DU PÔLE DES RETRAITÉS



**31 mars, journée
nationale d'actions**



Sommaire

3. ÉDITORIAL

Manifestement, il faut manifester

4 - 7. ACTUALITÉ

Billet d'humeur

Fonction publique démantelée,
services publics dégradés

La dette de la Sécurité sociale

Les plus riches et l'impôt

8 - 9. NOTRE ASSOCIATION

Lettre ouverte à l'ARS

Communiqué du pôle des retraités

10 - 11. DOSSIER

Commission exécutive nationale

12 - 13. MAGAZINE

Consommation : champagne !

Pratique : facture d'électricité, le détail

14. LU POUR VOUS

EN CHIFFRES

15. COURRIER DES LECTEURS

L'addition, c'est pour qui

Construisons un nouveau monde

DE LA FUITE DANS LES IDÉES



Revue de la Fédération générale des retraités de la Fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière, des établissements industriels de l'État et de leurs ayants cause.

Directeur de la publication : Marc Le Disert

Rédacteurs : Marc Le Disert, Jean-Pierre Laurent, Jean-Pierre Lançon, Jacques Fogliarini, Marc Veyrat

Abonnement annuel 2021 au *Courrier du retraité* :
6 numéros = 30 euros

Rédaction et administration
20 rue Vignon 75009 Paris

01 47 42 80 13

Courriel : secretariat@fgrfp.org

Internet : <http://www.fgrfp.org>

Réalisation : Le Réveil de la Marne - Epernay
Impression IPS, Route de Paris 27120 Pacy-sur-Eure

Dépôt légal : à parution

ISSN : 0152-4224

N° Commission paritaire : 0322G06323

Qui peut adhérer à la FGR-FP ?

Les retraité(e)s (ainsi que les veufs ou veuves) des trois fonctions publiques, État, hospitalière, territoriale.

Comment adhérer à la FGR-FP ?

- soit en maintenant son adhésion à l'un des syndicats ou associations (ARFEN, ANRENCT, Guadeloupe) de fonctionnaires affiliés
- soit comme adhérent direct auprès de la section départementale de votre lieu de résidence.

Pour tous renseignements concernant l'adhésion à la FGR-FP ou l'abonnement au *Courrier du retraité* appelez le secrétariat de la FGR-FP au **01.47.42.80.13**

En tant qu'adhérent direct, par notre intermédiaire, vous êtes susceptible de recevoir des informations ou des propositions d'autres organismes ou sociétés.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case et renvoyer ce talon au siège national (FGR-FP 20 rue Vignon 75009 Paris) avec vos coordonnées. Elles seront alors réservées à l'usage exclusif de la FGR-FP.





Éditorial Marc Le Disert, secrétaire général

Manifestement, il faut manifester.

Ces lignes sont écrites à un moment où le plus grand flou demeure sur les modalités d'un troisième confinement. Cette crise qui n'en finit plus, déroule encore et toujours ses conséquences dramatiques : des décès et des personnes gravement malades, des emplois supprimés, une jeunesse qui chancelle, la difficulté à se projeter, l'incertitude des prochaines restrictions et, au final, la frustration d'avoir peu de prise sur la réalité. « Quand, comment serons-nous vaccinés ? » Questions au centre

“ C'est dans ces moments de crise que se redéfinissent les possibles ”

des préoccupations actuelles des retraités. Cacophonie, dysfonctionnements, impréparation... Depuis plus d'un an, la prise de décisions d'un Conseil de défense omniscient aggrave les dégâts de la pandémie. Les ruptures d'approvisionnement des vaccins en ajoutent à l'incurie gouvernementale et montrent à quel point le choix de tout remettre entre les mains des grands groupes pharmaceutiques et industriels est mortifère. Cramponné à sa vision libérale, le gouvernement désarme l'État :

recherche publique affaiblie, campagne de vaccination pilotée par des groupes privés avec perte de savoir faire de la puissance publique, refus de mettre les brevets dans le domaine public, refus de créer un pôle public du médicament... la logique du marché et des profits pour quelques-uns joue à plein au détriment des populations. C'est pourtant dans ces moments de crise que se redéfinissent les possibles et qu'il est donc absolument nécessaire de se mobiliser pour peser sur le cours des choses. C'est dès maintenant que se joue notamment la partie entre les tenants de l'assèchement des budgets publics justifiés par certains par la « dette COVID » et les arguments sur l'impérieuse nécessité de conforter les budgets sociaux et les services publics, seule condition d'une préparation de l'avenir. Les services publics sont un investissement et à ce titre, ils font partie de la solution à la crise. L'économie et la vie sociale ont besoin des retraités qui s'insurgent des stigmatisations et discriminations à l'œuvre contre eux : le gouvernement, les médias, les opposent aux actifs. Trop fragiles, ils empêchent les jeunes de vivre !

Les retraités ont montré qu'ils et elles refusaient les logiques austéritaires en se mobilisant à un niveau important dans une période où les mouvements collectifs sont rendus si compliqués par le contexte sanitaire. De nouveau, le 31 mars, ils battent le pavé pour le pouvoir d'achat, la santé et la fin des discriminations liées à l'âge. Manifestement, il faut manifester.

■ PARIS, le 8 février 2021.

En bref...

À la Saint-Glinglin

À la Saint-Glinglin, aux calendes grecques, à Pâques ou à la Trinité, voilà des expressions qui résonnent dans la période que nous vivons. Après avoir attendu les masques dès le début de la crise, puis les tests au deuxième confinement, ce sont les vaccins qui se font attendre.

D'ici là à penser, contrairement à ce que l'on nous veut nous faire croire, que c'est à la Saint-Glinglin que tout le monde sera vacciné, il n'y a qu'un pas.

Avoir 75 ans et attendre...

Depuis le 18 janvier, les plus de 75 ans peuvent se rendre dans des centres pour recevoir une dose de vaccin contre le Covid.

Retards de livraisons des vaccins, baisse des approvisionnements, la reprogrammation des rendez-vous est la triste réalité sans parler des difficultés de déplacements.

Le gouvernement prévoit que 2,5 millions de personnes auront reçu une première injection fin février, loin de l'objectif de quatre millions annoncé début janvier 2021.

En 2021, la France compte 6 420 254 de plus de 75 ans.

Éligibles certes, mais pas encore élus !

Chevaucher la tempête !

S'il y a une catégorie de population pour qui la crise sanitaire que nous traversons depuis plus d'un an est une bénédiction, ce sont les plus riches, et les plus riches des plus riches, les milliardaires. La fortune de ces derniers aurait augmenté de près de 30 % au printemps, lors de la première vague du Covid-19. « Ils ont très bien chevauché la tempête quand le marché était en baisse, mais en plus, leur fortune a gonflé quand le marché des actions a rebondi (UBS, et PWC, le 8 octobre 2020) ». De 300 milliards de dollars en 2019, les avoirs des milliardaires français sont passés à 442 milliards en 2020.

Billet d'humeur

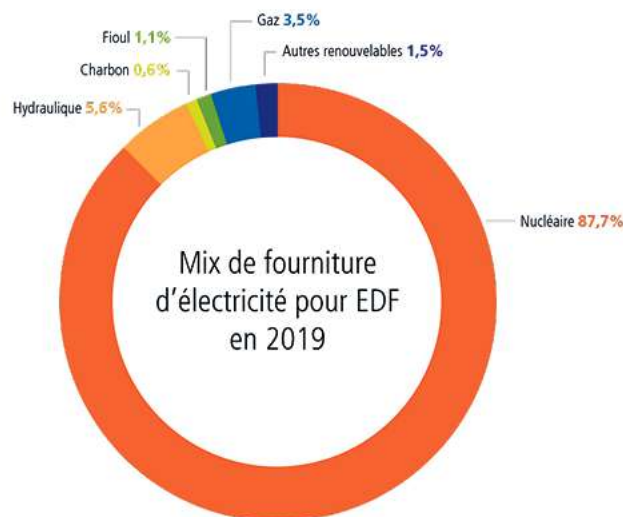
On est les meilleurs !

Depuis un certain temps, je m'énerve à chaque conférence de presse relative à la COVID 19. Vous me direz que j'ai tort de m'énerver et que je n'ai qu'à zapper. Certes, mais quand même. Il n'y a quasiment pas de prise de parole sur ce sujet par nos gouvernants sans qu'ils ne se sentent obligés, par « souci de transparence absolue », disent-ils, de comparer notre situation à celle de pays voisins. N'a-t-on pas entendu il n'y a pas si longtemps : « notre pays est maintenant dans la moyenne supérieure européenne pour ce qui de la fourniture des masques » ou encore un peu plus tard « nous sommes le seul pays à avoir pris cette bonne décision en matière de tests » (Hum, les chiffres font que nous avons toutes les raisons de ne pas être tout à fait d'accord). Bon, soit, alors, continuons de comparer. Par exemple, comparons aussi le nombre des personnes vaccinées. Hum ! Hum ! Hum ! Je tousse mais rassurez-vous, là, ce n'est pas la COVID19 !

Pour finir, ce qui m'irrite le plus c'est d'entendre que « grâce à l'action du gouvernement, notre pays connaît une situation sanitaire moins détériorée que tel pays voisin ». À quoi sert une telle information ? Personnellement, le fait qu'on me dise qu'il y a davantage de décès ailleurs ne m'immunise pas et est loin de me rassurer. Alors pourquoi ? N'est-ce pas finalement une manière de nous dire « Vous avez bien fait de voter pour nous », ou pire encore, « il faudra vous en souvenir en 2022 » ?

■ JEAN-PIERRE LAURENT.

MIX DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ POUR EDF EN 2019



FONCTION PUBLIQUE

Fonction publique démantelée, services publics dégradés

Aucune leçon tirée de la crise actuelle, démantèlement de la Fonction publique et dégradation des services se poursuivent.

Les mesures prises mettent en œuvre les perspectives inquiétantes.

Le projet de loi dit de transformation de la Fonction publique est une remise en cause sans précédent de la Fonction publique. Tournant le dos aux principes mêmes qui fondent notre modèle de Fonction publique, structurant pour notre modèle social, il est aussi le renoncement à faire évoluer la Fonction publique pour répondre à tous les besoins de la société et garantir plus et mieux de services publics de qualité aux usager-e-s sur l'ensemble du territoire.

SUPPRIMER DES POSTES ET CONTRACTUALISER PARTICIPENT AU DÉMANTÈLEMENT DE LA FONCTION PUBLIQUE.

En 2021, le solde global des suppressions de postes s'élèvera à 157 équivalents temps pleins (ETP) dans la Fonction publique d'État, d'après le projet de loi de finances 2021. Les suppressions d'emplois s'élèvent à 4 213 ETP et les créations, à 4 056 ETP. Une diminution des effectifs principalement supportée par Bercy (- 2 163 ETP)

Ainsi, après deux années successives de suppressions en 2018 et 2019 (- 7 131 postes), l'évolution des effectifs de la Fonction publique d'État en 2021 devrait poursuivre la stabilisation commencée en 2020.

Les effets de la crise, la prise de conscience de la nécessité d'une

Fonction publique efficace, les mouvements sociaux ont amené à un recul sur le nombre de suppressions de poste annoncées par le président de la République lors de sa campagne électorale (50 000).

Dans l'enseignement, le ministre de l'éducation nationale poursuit l'objectif gouvernemental de transformer l'école pour la faire coller à la logique de l'entreprise. Il déshabille Pierre pour habiller Paul : pour donner plus de moyens au primaire, il réduit les moyens dans le secondaire.

LA DÉGRADATION CONTINUE DES SERVICES PUBLICS

Des postes et télécommunications en 1991 à la SNCF en janvier 2020 avec la suppression du statut des cheminots, c'est la course en avant de la déstructuration des services publics au nom de la concurrence libre et non faussée. Le projet Hercule d'EDF accentue cette dérive.

ET QUE DIRE DE L'HÔPITAL FACE À LA CRISE SANITAIRE ?

Si une leçon peut être déjà tirée de la crise sanitaire actuelle, c'est la nécessité absolue de reconstruire un service public de la santé. Renforcer les moyens de l'hôpital public, dès la première vague, c'était une évidence... pourtant les suppressions de lits se poursuivent.

Le gouvernement et les Agences régionales de santé poursuivent depuis plusieurs années la suppression

“ C'est la course en avant de la déstructuration des services publics au nom de la concurrence libre et non faussée. ”

de lits d'hôpitaux. La crise sanitaire provoquée par le Covid-19 aurait dû, normalement, inverser cette tendance ou, du moins, l'arrêter pour quelques mois. Dans les faits, la capacité d'accueil des établissements de santé en France continue de diminuer. De nouvelles fermetures de lits d'hôpitaux ont eu lieu ces dernières semaines et d'autres seraient prévues dans les prochaines années. Au total, treize établissements publics, parmi lesquels figurent des CHU et des centres psychiatriques, seraient concernés par ces diminutions de la capacité d'hospitalisation.

L'énergie, l'eau, les transports, la prise en charge du grand âge et de la dépendance ont besoin de politiques publiques, c'est tout le contraire des logiques du gouvernement qui ont affaibli les services publics dans notre pays.

■ **JEAN-PIERRE LANÇON.**

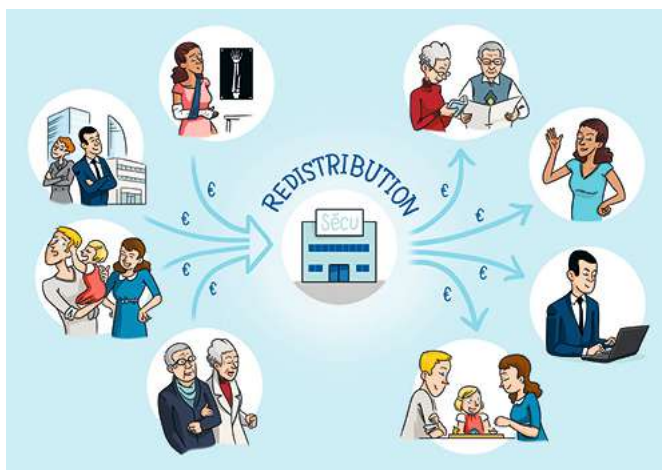
PROTECTION SOCIALE

La dette de la Sécurité sociale ne sera pas une aubaine pour le gouvernement

AFFAIBLISSEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE OU LA PREUVE DE L'EFFICACITÉ DE NOTRE MODÈLE SOCIAL ?

La pandémie a contraint le gouvernement à prendre des mesures conservatoires de l'état sanitaire des populations. Cela s'est traduit par des mesures de confinement, d'arrêts de la vie économique, de chômage et de milliards d'euros versés aux entreprises. Pour la Sécurité sociale, les prestations face à cette pandémie n'ont pas fait défaut. Par contre, les suspensions de versements de cotisations sociales par les employeurs qui ne seront plus compensées que parcimonieusement, de même que les versements pour le chômage partiel ou total, ont eu pour conséquence un déficit estimé à 50 milliards d'euros pour l'année 2020 dans le PLFSS. Il est d'ailleurs prévu que ce déficit serait de 35 milliards d'euros en 2021 et resterait à plus de 20 milliards les années suivantes. Pour le gouvernement, cette dette incombe entièrement à la Sécurité sociale et elle devra la rembourser. Des baisses très importantes de prestations sont à craindre, à l'instar de la réforme de l'assurance chômage où il s'agit de réduire drastiquement les droits. Quant aux 136 milliards empruntés pour « soutenir les entreprises », ils ont été mis à la charge de la CADES en plus de la reprise du tiers de la dette des hôpitaux (« Ségur de la Santé »).

Pour l'heure, le gouvernement n'a pas indiqué une augmentation de la cotisation CRDS des assurés sociaux. Il n'a pas, non plus, décidé une augmentation de la CSG pour les retraités situés au-dessus d'un certain niveau de pension (Cela était évoqué il y a quelques mois).



UNE AUBAINE POUR ACCÉLÉRER L'ÉCLATEMENT DE LA SÉCU OU L'ÉCHEC DE LA POLITIQUE DE DIVISION ENTRE LES ACTIFS ET LES RETRAITÉS ?

En effet, avec la sortie de la pandémie, le « trou de la Sécu » risque de faire son retour dans le débat public. La solution préconisée serait alors la

“ Le « trou de la Sécu » risque de faire son retour dans le débat public. ”

diminution drastique des dépenses publiques de santé et le passage de relais au secteur privé. Tout cela avec l'objectif de faire disparaître les « charges » sociales pour combattre le chômage ! Le gouvernement espère que l'argument d'instaurer des budgets contraints et diminués destinés aux retraites et à la branche perte d'autonomie et handicap pourrait trouver un écho favorable chez les actifs au détriment des retraités et des chômeurs. Si cela était le cas, la branche maladie de la Sécurité sociale serait réduite à la prise en charge de l'hospitalisation en raison d'accidents de santé et des maladies chroniques. Les complémentaires se chargeraient de la prise en charge des appareillages, des activités hospitalières (par exemple, les prothèses) et des objets connectés

conçus comme des activités industrielles privées ! La perte d'autonomie et le handicap regroupés dans une même structure ne seraient plus rattachés à la branche maladie de la Sécurité sociale que pour la prise en charge des maladies communes. L'aide à la perte d'autonomie et au handicap étant peu à peu attribuée au secteur privé (à noter la volonté de ne plus construire d'Ehpad publics). Les retraités devront occuper le terrain social et médiatique. L'unité actifs retraités est en jeu !

■ JACQUES FOGLIARINI.

FISCALITÉ

Les plus riches et l'impôt

Les revenus des plus riches ont explosé à la suite des réformes d'E. Macron et de la COVID 19.

La suppression de l'ISF et l'instauration de la flat-tax ont eu pour effet d'augmenter les revenus des 0,1 % des Français les plus riches tandis que le montant des dividendes distribués a explosé depuis trois ans alors même que de plus en plus de ménages modestes basculent dans la précarité avec la COVID 19. Ceci ressort du dernier rapport, publié le 8 octobre dernier, du Comité d'évaluation de la réforme de la fiscalité, lequel précise que les dividendes distribués ont augmenté de 60 % en 2018 et de près de 10 % en 2019, soit 51 milliards d'euros. La distribution des dividendes est de plus en plus concentrée dans la population, 38 000 personnes ont reçu en 2018 les deux tiers des montants totaux alors qu'elles n'en recevaient que la moitié en 2017. Le rapport indique aussi « que la forte hausse des dividendes reçus par les ménages en 2020 est en partie causée par la baisse de leur taxation, tout en soulignant qu'il n'apparaît pas d'impact favorable significatif de cette réforme sur l'investissement des entreprises », alors même que Bercy soutient que ces réformes s'inscrivent dans l'action du gouvernement pour améliorer la compétitivité et l'investissement.

LE RAPPORT D'OXFAM

Dans son dernier rapport, intitulé « le



“ Les milliardaires Français ont gagné près de 175 milliards d'euros entre mars et décembre 2020, dépassant leur niveau de richesses d'avant la crise. ”

virus des inégalités » OXFAM précise que les mille personnes les plus riches du monde ont retrouvé leur niveau de richesse d'avant la pandémie en neuf mois, alors qu'il faudrait dix ans aux plus pauvres pour se relever de son impact économique, que les milliardaires Français ont gagné près de 175 milliards d'euros entre mars et décembre 2020, dépassant leur niveau de richesses d'avant la crise (l'équivalent de deux fois le budget de l'hôpital). Le livret A rémunéré

à 0,5 % a engrangé 26,4 milliards d'euros, soit deux fois plus qu'en 2019, et le LDD 8,8 milliards net contre 3,9 milliards en 2019, l'encours au 31 décembre 2020 étant de 450 milliards, montant jamais atteint. L'analyse de ces mouvements montre que les 20 % des ménages les plus modestes n'ont pas épargné, se sont endettés pour consommer puisque leurs dépenses se concentrent sur les biens essentiels. Pour le Conseil d'Analyse Économique « il faut un soutien beaucoup plus franc aux ménages les plus modestes, plus exposés aux conséquences de la crise... il faut vraiment mettre le paquet sur les plus pauvres sinon nous aurons beaucoup de casse ». Les 20 % les plus aisés ont concentré près de 70 % de l'épargne, soit 32 milliards sur les 50 accumulés entre mars et août 2020. Cet argent est dormant et n'a pas servi à réaliser des investissements productifs.

DES MESURES DE SORTIE DE CRISE

Des économistes, des associations, des syndicats proposent des mesures de sortie de crise à mettre impérativement en œuvre : réguler les flux financiers en luttant plus efficacement contre la fraude fiscale, limiter les possibilités d'optimisation fiscale par une coopération accrue entre états, rétablir l'ISF, créer des tranches supplémentaires pour les plus hauts revenus... Compte tenu de la situation économique, conséquence de la crise sanitaire qui perdure, il conviendrait de prendre un certain nombre de mesures urgentes pour réduire les inégalités grandissantes, assurer une meilleure cohésion sociale, pour une véritable justice fiscale et sociale.

■ MARC VEYRAT.



Lettre ouverte à l'Agence régionale de santé

Copie à la préfecture et à la présidence du Conseil départemental



Objet : Campagne de vaccination contre la Covid

**Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,**

Nos organisations souhaitent attirer votre attention sur la situation des personnes âgées, des résidents et personnels des EHPAD, des soignants et personnes à risques au regard de la campagne de vaccination qui a débuté en France depuis la fin du mois de décembre. S'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la qualité des différents vaccins proposés, et tout en respectant la liberté de choix de chaque personne de se faire vacciner ou non, nous souhaitons que chaque citoyen.ne qui demande à être vacciné.e puisse l'être. De ce point de vue, l'organisation actuelle de la campagne de vaccination pose de nombreux problèmes. Nous nous interrogeons donc sur la stratégie de vaccination, sur les moyens effectivement déployés pour la mettre en œuvre et sur le fait que des traitements adaptés soient disponibles et proposés systématiquement à tout.e patient.e infecté.e par la Covid 19, quel que soit son âge.

Au plan national, nous observons, de la part du gouvernement, une impréparation de la campagne, un manque de célérité dans son organisation et surtout une pénurie de vaccins, conséquence d'une politique qui a sacrifié les moyens de la recherche publique, détruit les emplois nécessaires à celle-ci

et a laissé délocaliser la production des médicaments. Ainsi, le pays est-il dépendant aujourd'hui des laboratoires étrangers qui annoncent tous des retards et peuvent même diminuer les livraisons prévues. De ce fait, des centres de vaccination sont obligés de fermer. Il est constaté partout une difficulté forte et récurrente pour les prises de rendez-vous, des délais qui ne sont pas précisés et le sentiment partagé d'une forte distorsion entre communications gouvernementales et réalités du terrain.

Notre situation locale n'échappe pas à ces difficultés nationales. Dans notre département, selon les informations des médias, les centres de vaccination sont prévus et des numéros de téléphone sont dédiés pour les prises de rendez-vous. Des sites privés permettent aussi la prise de rendez-vous. Mais l'accessibilité aux rendez-vous est un parcours d'obstacles pour les personnes âgées. L'insuffisance des plages et des vaccins disponibles est criante.

La première difficulté concerne la prise des rendez-vous. En effet, l'engorgement des plateformes téléphoniques et leur saturation sont vite atteints. Le recours éventuel à la prise de rendez-vous en ligne sur internet crée des problèmes à nombre de ces personnes qui maîtrisent difficilement, voire pas du tout, l'outil informatique. Une autre difficulté réside, pour celles et ceux qui habitent en zone rurale ou en secteur périphérique des grandes villes dans l'éloignement des centres de vaccination, ce qui engendre des problèmes de transport, difficiles à

résoudre pour certaines et certains.

C'est pourquoi nous demandons :

- la mise à disposition de doses de vaccins correspondant aux besoins réels de la population, des centres de vaccination de proximité, des personnels qualifiés en effectif suffisant pour cette campagne.
- Des dispositifs décentralisés d'aide à la prise de rendez-vous à l'échelon municipal ou intercommunal, avec mise en place d'appels systématiques aux personnes concernées par ces premières étapes relatives aux personnes âgées.
- La mise en place d'un service de transport via des véhicules du département, des collectivités locales ou des taxis pris en charge financièrement vers les centres de vaccination.
- L'organisation d'équipes de vaccination itinérantes pour couvrir les zones rurales ou péri-urbaines très éloignées des centres de vaccination.

Dans une période de tension aiguë des hôpitaux, nous craignons que ce manque d'organisation de la campagne de vaccination ne provoque la saturation d'accueil des patients, plus particulièrement en lits de réanimation et fasse porter le risque de déprogrammation d'opérations et de suivi des autres patients.

En espérant que vous accorderez toute votre attention à ces demandes pour la protection des personnes âgées de notre département, qui ont déjà trop souffert de la pandémie, nous vous prions, d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations les meilleures.



COMMUNICATION DU PÔLE DES RETRAITÉS

Le Pôle des retraités s'est réuni le 6 janvier 2021 pour se pencher sur les graves séquelles de la COVID19 dont la presse se fait l'écho et leur prise en charge éventuelle à 100 % par la Sécurité sociale dans le cadre d'ALD. Une étude assez complète a été faite pour servir de base à une action future du Pôle. **Le compte rendu de la réunion du 6 février et l'étude « démarches ALD et séquelles COVID19 » sont à retrouver sur le site de la FGR-FP.** Le Pôle a par ailleurs diffusé le 22 janvier un communiqué dénonçant un nouveau report de la loi Grand Âge et Autonomie au mieux au dernier trimestre 2021.

LA LOI GRAND ÂGE ET AUTONOMIE : ENCORE UNE FOIS REPORTÉE LES RETRAITÉS EN COLÈRE

Annoncé pour l'automne 2019 puis pour 2020, après plusieurs rapports, concertation et consultations, le projet de loi « Grand Âge et Autonomie » qui doit compléter la création de la cinquième branche de la Sécurité sociale consacrée à la perte d'autonomie a été, à nouveau, retardé à plusieurs reprises en 2020. Lors d'un déplacement dans un EHPAD du Loir-et-Cher le 22 septembre 2020, le président de la République a annoncé un nouveau report avec le lancement d'une nouvelle phase de concertation, la ministre déléguée à l'autonomie précisant que le travail n'est pas abouti. L'urgence est bien présente et amplifiée par la crise sanitaire.

LE PROJET DE LOI PRÉVU POUR 2021 ?

Pas sûr, compte tenu des propos du porte-parole du gouvernement le 13 janvier 2021 précisant que



« ces deux réformes (retraites et Grand Âge et autonomie) restent à l'agenda du quinquennat dès lors que la situation sanitaire nous permettra de les reprendre ». Il est désormais clair que le projet de loi Grand Âge et Autonomie passera après la crise sanitaire.

L'examen de ce projet de loi, comme d'autres, dépend donc de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire qui devrait être prorogé jusqu'au 1^{er} juin 2021 (au lieu du 16 février) et le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 30 septembre 2021. S'il n'y a pas une nouvelle prorogation au-delà de cette dernière date le projet de loi pourrait être soumis éventuellement au Parlement au dernier trimestre 2021 mais rien n'est sûr ; peut-être 2 022.

LA RÉVOLTE ?

Elle vient de toute part, des organisations syndicales, des associations de retraités, des parlementaires y compris de la majorité puisqu'au dernier trimestre 2020, 77 députés de LaREM ont interpellé le gouvernement en soulignant « l'impatience » des parlementaires et insistant « sur la nécessité de mettre à l'agenda parlementaire dès janvier 2021 le projet de loi Grand Âge et Autonomie ».

Avec ces reports successifs, la colère est toute aussi forte au sein des quatre fédérations associatives de l'aide, de l'accompagnement, et des soins à domicile qui se disent « indignées à l'annonce d'un nouveau report de la loi Grand Âge et Autonomie » et rappellent que ce projet de loi a été « voulu par le président de la République et annoncé avant l'automne 2019 comme le marqueur social de ce quinquennat ». Aujourd'hui, « sans cesse repoussé », le projet de loi « ne peut plus attendre ! Il y a urgence à ce que le gouvernement passe des paroles aux actes ».

Ces associations précisent que les diagnostics ont été faits et que plusieurs rapports ont été rendus sur ce sujet (rapports Libault, El Khomri, Piveteau et du HCFEA) et que l'heure n'est plus au débat mais à prendre une décision politique.

Elles ont été reçues par le Premier ministre le 14 janvier pour réitérer la demande de la mise en œuvre de la Loi avant l'été « avec des financements à la hauteur des besoins du secteur ».

Le Pôle des Retraités de la Fonction publique dénonce l'absence de visibilité et l'incurie du gouvernement dans la gestion de ce dossier présenté à l'origine comme une avancée majeure pour les personnes âgées.

Commission exécutive nationale

La Commission exécutive nationale s'est réunie par visio conférence les 26 et 27 janvier. À l'issue des débats sur les questions sanitaires, économiques et sociales, elle a adopté la motion ci-dessous.



La crise sanitaire et sociale qui perdure, génère sidération et angoisse. Elle aggrave aussi la pauvreté notamment chez les jeunes mais aussi chez les retraité.es.

Le gouvernement a brillé jusqu'ici par sa gestion de crise de la pandémie faite de cafouillages, de mensonges et de contretemps. Le retard pris dans la campagne de vaccination après celui des masques et des tests pourrait s'avérer dramatique. La pénurie de vaccins, conséquence d'une politique qui a sacrifié les moyens de la recherche publique et laissé délocaliser la production de médicaments, est catastrophique, l'exemple de Sanofi est éclairant à cet égard. La création d'un pôle public du médicament est indispensable pour maîtriser les besoins de notre service de santé, en sécurité et hors de toute compétition.

Par ailleurs, le gouvernement poursuit ses atteintes à la démocratie, aux droits et libertés notamment avec la loi de

Sécurité Globale. Bien que touché.es par la crise sanitaire, les retraité.es ont poursuivi leurs mobilisations, notamment en novembre dernier dans plus de 70 départements, qui ont contraint le gouvernement à revenir temporairement sur le dogme du gel des pensions et sur le traitement différencié des retraité.es suivant leur niveau d'imposition ou de pension. Mais le compte n'y est pas face notamment à l'augmentation des cotisations des mutuelles.

Dans le même temps, le gouvernement semble décidé à ne rien lâcher :

- ni sur la réforme de l'assurance chômage ;
- ni sur la réforme des retraites ;
- ni sur la création d'une 5^e branche autonomie (actée dans la LFSS) en rupture avec l'assurance maladie ;
- ni sur l'élargissement de la place des assurances privées en ouvrant le chantier d'une protection sociale complémentaire pour les fonctionnaires analogue à l'ANI pour

le secteur privé en rupture avec les principes fondateurs de solidarité, dont les retraité.es pourraient être sinon exclus à tout le moins fortement lésés.

C'est l'ensemble de la structure de la protection sociale que le gouvernement veut mettre à bas pour y substituer un système alliant des prestations diminuées pour tous et des cotisations individuelles volontaires que l'on pourra ou non payer. Parallèlement les atteintes contre les services publics se multiplient — mise en œuvre de la loi dite de modernisation, projet Hercule à l'EDF, ouverture à la concurrence de la SNCF... Les aides financières gouvernementales n'évitent pas des plans massifs de licenciement.

Protection Sociale

Les quelques mesures obtenues après le « Ségur » de la santé ne peuvent suffire au grand plan pour rénover, démocratiser, développer le système de santé en particulier pour l'hôpital public et pour faire face aux déserts médicaux

La Sécurité sociale assume de façon exemplaire sa mission de subvenir aux besoins en matière de maladie et de chômage pendant cette pandémie. Les prestations fournies et la chute des cotisations sociales ont créé un déficit estimé à 50 Mds € pour l'année 2020.

Mais pour le gouvernement ce déficit est une dette que la Sécurité sociale devra rembourser ! Remboursement qui va, en partie, être ponctionné dès 2021 dans le porte-monnaie des adhérents des mutuelles. En effet, la plupart des organismes de protection sociale complémentaire vont procéder à une augmentation des cotisations du fait de la nouvelle contribution exceptionnelle ou « taxe covid » instaurée par l'article 3 du



PLFSS pour 2021. Cette contribution d'1,5 milliard d'euros vient d'être mise à la charge des complémentaires santé, par le gouvernement, pour soutenir l'Assurance Maladie, soit, potentiellement, 1 milliard d'euros en 2020 et 500 millions en 2021.

Cette dette COVID19 s'ajoute aux 136 milliards d'euros que le gouvernement fait supporter par la CADES alors qu'elle devrait être considérée comme une dette de l'état. Placer les comptes de la Sécurité sociale dans le rouge pour des décennies peut entraîner l'affaiblissement de celle-ci dans le but de confier aux assurances privées l'ensemble de la protection sociale.

La loi « autonomie » est renvoyée à la fin de la pandémie, en dépit des engagements avec des financements très insuffisants.

Fonction publique

La revalorisation de 0,4 % des pensions de la Fonction publique en janvier 2021, est conforme à la loi ! Pour autant, la baisse du pouvoir d'achat s'accroît du fait de la suppression de l'indexation sur les salaires (dont nous demandons le rétablissement), du décrochage par rapport à l'inflation. La hausse de la CSG et de celle des complémentaires y contribuent.

Alors que cette crise a démontré la nécessité d'une Fonction publique efficace, les mesures d'accompagnement en faveur des

personnels ne sont qu'une réponse bien insuffisante face aux réels besoins.

Et le gouvernement ne cesse de rappeler qu'une fois la crise sanitaire passée, il faudra combler le déficit et pour cela réduire la dépense publique. Pourtant la crise a plus que jamais montré la nécessité de services publics notamment de proximité.

Fiscalité

La dégradation des comptes publics s'accroît du fait de la chute des recettes fiscales, de l'ampleur des mesures budgétaires prises pour limiter l'impact de la pandémie. La dette publique s'accroît jusqu'à 122 % du PIB, mais son coût diminue en raison de la faiblesse des taux d'intérêt.

L'État multiplie les aides publiques aux entreprises — baisse du taux

de l'impôt sur les sociétés et des impôts locaux des entreprises, c'est-à-dire qu'une partie des acteurs économiques est sous perfusion de subventions publiques. La suppression de l'ISF et la flat-tax (l'impôt proportionnel) sur les revenus financiers ne sont nullement remises en cause. L'injustice fiscale reste en marche !

Certains secteurs s'enrichissent, font des bénéfices très importants, distribuent des dividendes et les particuliers les plus riches ont vu leurs revenus fructifier.

La FGR-FP exige, dans le cadre d'une procédure d'urgence, la création de tranches supplémentaires pour les plus hauts revenus, le rétablissement de l'ISF, et une imposition supplémentaire pour les grandes entreprises qui distribuent des dividendes, des moyens suffisants doivent être donnés à l'Administration fiscale pour lutter efficacement contre l'évasion et la fraude fiscales. Les aides de l'État doivent être liées à la sauvegarde et au développement de l'emploi et de l'investissement productif.

Sur le plan européen, la coopération entre les États doit s'affirmer dans le cadre d'un plan de relance budgétaire. Par ailleurs, la volonté affichée d'une taxation commune et rapide des GAFAM sur la totalité du chiffre d'affaires réalisé dans chacun des États membres de l'Union doit être mise en œuvre...

LA FGR-FP APPELLE SES SECTIONS DÉPARTEMENTALES

> à poursuivre la campagne de signature de la pétition du groupe des 9 ;
> à utiliser tous les lieux, marchés, centres de vaccination... pour diffuser tracts et déclarations ;

La FGR-FP est partie prenante de l'action nationale de mars.

La FGR-FP prend toute sa place dans la défense de la Sécurité sociale avec l'ensemble des signataires de l'Appel de St Étienne « Pour que vive la Sécurité sociale ! »

La FGR-FP dénonce la campagne « âgiste » du gouvernement et des médias et rappelle l'importance des liens intergénérationnels. Elle participera aux initiatives prises sur cette question.



Comment distinguer le vrai du faux ? Que doit indiquer les étiquettes ?

Bientôt la fin du confinement... Sur les tables, les vins effervescents seront souvent présents, dont le plus emblématique, le champagne. En 2019, plus de 147 millions de bouteilles ont été distribuées en France et presque 155 millions à l'export. Mais comment identifier un vrai champagne ? Une seule solution : savoir lire son étiquette. Car les mentions obligatoires délivrent des indications précises sur l'origine du vin et son élaboration.

AOC, RM, RC, NM...

Le champagne répond aux exigences d'une appellation d'origine contrôlée (AOC) en matière de localisation, de règles de production et d'élaboration. À ce titre, la dénomination « Champagne » doit figurer en caractères très apparents et être répétée sur la partie du bouchon de liège insérée dans le col de la bouteille. Depuis 1999, doivent être aussi mentionnés le nom ou la raison sociale de l'élaborateur,

ainsi que la commune du siège social de l'élaborateur. Un numéro d'immatriculation professionnelle, délivré par le Comité Champagne, précédé d'initiales renseigne sur la catégorie professionnelle du fournisseur : « RM » pour récoltant-manipulant ; « RC » pour récoltant-coopérateur ; ou bien encore « NM » pour négociant-manipulant ; etc.

Doux, demi-sec, brut...

La teneur en sucre, ou dosage, est aussi l'une des indications obligatoires portées sur l'étiquette. De la quantité ajoutée au breuvage dépend le type de vin obtenu : doux ; demi-sec ; sec ; extra dry ; brut — le plus consommé — ; extra brut. Enfin, on trouve les mentions « Produit de France », le titre alcoométrique, le volume de la bouteille, le numéro de lot, les allergènes éventuels (anhydride sulfureux, sulfites ou dioxyde de soufre... et le message sanitaire « *La consommation de boissons alcoolisées pendant la*

grossesse, même en faible quantité, peut avoir des conséquences graves sur la santé de l'enfant... ». Des indications facultatives peuvent encore nous renseigner, comme le millésime, s'il y a lieu, le cépage ou les particularités de la cuvée (blanc de blancs, rosé, blanc de noirs, etc.).

Facture obligatoire

Depuis 1960, pour faire circuler des bouteilles de vin en France, viticulteurs et négociants devaient apposer au sommet de celles-ci une capsule - verte pour le champagne -, avec une Marianne au centre, attestant qu'ils s'étaient acquittés des taxes sur les boissons alcoolisées, les accises. Cette capsule représentative de droits (CRD) est devenue facultative le 1^{er} juin 2019. Les professionnels ont depuis le choix entre la CRD ou un document simplifié d'accompagnement (DSA). Pour transporter les bouteilles qu'il achète, le consommateur doit, quant à lui, pouvoir produire une facture acquittée.



La capsule représentative de droits (CRD) est devenue facultative afin de simplifier les procédures douanières. En effet, la circulation des vins à l'export ne nécessitant pas cette capsule, viticulteurs et négociants exportant leurs bouteilles devaient apposer deux types d'étiquetage. L'arrivée de la traçabilité dématérialisée des produits laisse aussi penser que les contraintes sont desserrées. Il faut rappeler néanmoins que les fraudes dans le domaine viticole, révélées par la DGCCRF, sont nombreuses. La diminution des effectifs, et donc des contrôles, n'incite pas à baisser la garde, comme l'induit la suppression de la CRD.

PRATIQUE

Facture d'électricité :
le détail

Payer sa facture d'électricité, c'est payer, un abonnement, sa consommation, diverses taxes mais aussi de la TVA sur les taxes et contributions. Explications.



L'ABONNEMENT : le prix de l'abonnement est différent selon la puissance du compteur et peut varier d'un fournisseur à l'autre, avec une option de base assortie d'un prix déterminé du kWh, et diverses options (notamment heures pleines/heures creuses) avec un prix moins élevé. Les tarifs EDF sont réglementés alors que ceux des autres fournisseurs sont libres. Les fournisseurs d'électricité peuvent avoir des offres diversifiées...

LA CONSOMMATION : avec le compteur Linky, rendu obligatoire par la loi pour la transition énergétique d'août 2015, le relevé du compteur se fait à distance. Un compteur

traditionnel doit être relevé au moins une fois par an par le fournisseur et, dans l'intervalle, son titulaire peut effectuer un relevé et le lui transmettre. En cas d'absence de relevé, le fournisseur peut procéder à une estimation basée sur les consommations antérieures.

TAXES ET CONTRIBUTIONS : c'est un tiers de la facture quel que soit le fournisseur.

La TVA : elle s'applique au taux de 5,5 % sur le coût de l'abonnement et sur la Contribution Tarifaire d'Acheminement de l'électricité (CTA). La TVA à 20 % s'applique sur le coût de la consommation de kWh ainsi que sur la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) et la Contribution au Service Public d'Électricité (CSPE).

La CTA : elle finance la retraite des agents travaillant dans les industries électriques et gazières ; elle est égale à 27,04 % de la partie fixe du tarif d'acheminement.

La CSPE : c'est une taxe perçue pour le compte des Douanes et intégrée comme recette au budget de l'État. Son montant est calculé en fonction de la consommation et fixé à 0,0225 euro/kWh depuis le 1^{er} janvier 2016 sans évolution au 1^{er} janvier dernier.

Les TCFE : elles sont définies par chaque collectivité locale, dépendent de la puissance du compteur et d'un coefficient multiplicateur voté par les conseils municipaux ou EPCI et conseils départementaux. En 2021, le montant est plafonné à 0,0099 euro/kWh pour les sites dont la puissance du compteur est inférieure à 36 kVA.

En savoir plus...

21 OFFRES DE MARCHÉ

Les contrats de fournitures de gaz aux tarifs réglementés de vente prennent fin automatiquement le 30 juin 2023. Ce n'est pas moins de 21 fournisseurs, voire plus, qui proposent une offre de marché... Un système bien éloigné de la mise en place de l'EDF. Elle concentrait les compétences et les financements pour assurer un service universel de l'électricité avec le droit pour tout citoyen de recevoir l'énergie électrique quelle que soit sa localisation sur le territoire et au même prix que tous les autres.

CONDAMNÉ POUR INACTION CLIMATIQUE

La justice vient de reconnaître que l'inaction climatique de l'État est illégale, que c'est une faute qui engage sa responsabilité. (Tribunal administratif de Paris — 3 février 2021). Une plainte contre l'État avait été lancée en justice par quatre ONG, il y a plus de deux ans avec le soutien de 2,3 millions de personnes.

Condamné, le gouvernement prend acte... Le tribunal doit maintenant décider s'il ordonne à l'État de prendre des mesures supplémentaires pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et respecter ses engagements pour le climat.

PATRIMOINE SENSORIEL

Le bruit et l'odeur des campagnes reconnus « patrimoine sensoriel » sont désormais protégés par la loi.

Les coqs peuvent à nouveau chanter, les grenouilles coasser, les canards cancaner, les cloches tintinnabuler et le purin exhaler sans craindre les conflits de voisinage. Une loi a été publiée au Journal Officiel. (Loi du n° 2021-85 du 29 janvier 2021.)



LU POUR VOUS



À skip (à ce qu'il paraît), la langue française se meurt, elle est morte, elle est enterrée ! Et cela dure depuis au moins cinq siècles et la *Deffence* et

Illustration de la Langue *Francoise* de Joachim du Bellay. Aujourd'hui ce ne sont plus les italianismes qui la menaceraient mais les mots arabes, anglais, franglais, le verlan, les argots, les SMS ou le politiquement correct. Tout cela nous donne parfois le *seum* ! Mais pourquoi ? Qu'est-ce qui nous rend si éruptifs dès qu'il s'agit de la langue ? Pourquoi entendre « *la cousine à ma mère* » ou « *je vais au coiffeur* » nous hérissent-ils à ce point le poil tandis que leurs variantes « *de ma mère* » et « *chez le coiffeur* » sont des marques de distinction ? Pour Maria Candéa et Laélia Véron ces réactions épidermiques traduisent moins un amour de la langue qu'un rejet de sa dimension vivante. En effet, quand on parle de langue, on parle souvent d'autre chose. Ainsi, défendre la langue est souvent prétexte à tempêter contre la société contemporaine. Loin de tous les a priori, cet essai nous plonge dans la petite et la grande Histoire de notre langue. Truffé d'anecdotes, il offre un éclairage sur les débats passionnés autour du français. La démarche de cet ouvrage n'est donc pas prescriptive (on ne dit pas/on dit) mais réflexive, scientifique et résolument politique. Les autrices abordent la langue non pas comme un phénomène de la nature ou un « trésor » mais comme une pratique sociale avec son histoire, son institutionnalisation, sa diffusion, ses polémiques et les revendications qui sont suscitées en son nom.

Le français est à nous ! - Petit manuel d'émancipation linguistique, Maria Candéa et Laélia Véron, La Découverte.

EN CHIFFRES

15 MILLIARDS

C'est, en dollars, le chiffre d'affaires que devrait réaliser Pfizer grâce à son vaccin anti-Covid, développé en partenariat avec BioNTech, en 2021. Celui-ci serait ainsi l'un des médicaments les plus vendus de l'histoire de la pharmacie.

SOURCE : Dépêche AFP.

Chiffres utiles

En rouge : les chiffres utiles actualisés ce mois.

INDICE MENSUEL DES PRIX À LA CONSOMMATION

Ensemble des ménages hors tabac. Base 100 en 2015

- Octobre 2020 0%
- **Novembre 2020** + 0,2%
- **Décembre 2020** + 0,2%

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

- **4^e trimestre 2020** 130,52
- **Variation annuelle** + 0,20%

MAJORATION POUR TIERCE PERSONNE (MTP)

- Par mois : à compter du 01.04.2019 1 125,29 €

PLAFOND DE LA SÉCURITÉ SOCIALE au 01.01.2020 (mensuel) ... 3 428 €

ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées) au 01.01.2020

- Pour une personne seule / mois 903,20 €
- Pour un ménage / mois 1 402,22 €

VALEUR ANNUELLE DU POINT D'INDICE au 01.02.2017 56,23 €

PENSIONS

- **Revalorisation au 01.01.2021** : + 0,4%
- **Montant garanti** : depuis le 1^{er} janvier 2011, il n'est versé qu'à la condition de réunir le nombre de trimestres nécessaires pour obtenir le maximum de pension ou d'avoir atteint l'âge d'annulation de la décote et d'avoir liquidé l'ensemble des pensions relevant des autres régimes. Pour une carrière complète Fonction publique, il est égal à la valeur de l'indice majoré 227 **1 187,26 € en 2021**
- Valeur du point d'invalidité militaire (au 01.01.2020) 14,68 €

RETENUES

- CSG (5,9% déductibles ; 2,4% non déductibles) 8,3%
- CSG (à taux réduit sous conditions de ressources) 6,6 ou 3,8%
- CRDS 0,5%
- CASA (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie) 0,3%

SMIC AU 01.01.2020

- **Horaire** 10,25 €
- **Mensuel (Brut, 35 heures)** 1 554,58 €

MINIMUM DE TRAITEMENT FONCTION PUBLIQUE À TEMPS COMPLET

- Indice majoré 309 au 01.01.2019 (*brut mensuel*) 1 447,98€

COURRIER DES LECTEURS

L'addition, c'est pour qui ?

Terminé, « le quoi qu'il en coûte ». Le gouvernement a mandaté une énième commission sur l'avenir des finances publiques début décembre dernier. Présidée par Jean Arthuis, ancien ministre des Finances - entouré notamment de l'ex-patronne du Medef, Laurence Parisot -, elle devra « proposer des scénarios de retour à l'équilibre des comptes, dans un objectif de stabilisation, puis de réduction progressive de notre dette publique », selon la lettre de cadrage du Premier ministre. Ces travaux, attendus pour la fin février, « intégreront notamment l'objectif de pérennisation des baisses de prélèvements obligatoires ». Partant de là, ce cénacle d'affidés devrait prôner une classique maîtrise de la dépense publique se soldant par un affaiblissement de l'État et de la protection sociale. L'une des pistes défendues par le ministre de l'Économie est celle d'un cantonnement de la « dette Covid ». En transférant 136 milliards d'euros de dettes à la Cades (Caisse d'amortissement de la dette sociale), l'État prolonge le remboursement du « trou » de la Sécurité sociale de 2024 à 2033. Une partie importante du déficit public est portée par les organismes de protection sociale, de sorte que « leur endettement pourra servir de prétexte pour imposer des mesures d'austérité sociale » écrivent les Économistes atterrés. L'exécutif n'a d'ailleurs pas renoncé à la réforme des retraites ni à celle de l'assurance-chômage. Et si la dette publique, due à une hausse des dépenses et à une chute des recettes ponctuelles, n'était pas si grave ? « À court terme, il n'y a aucun problème de financement et de soutenabilité. Le poids de la charge d'intérêts devrait passer de 38 milliards d'euros en 2019 à 36 milliards en 2021, car la France s'endette à des taux négatifs », analyse Mathieu Cocq, économiste. Les économistes se divisent par contre sur une annulation d'une

partie de la dette, celle détenue par la Banque centrale européenne, ce qui la ramènerait à moins de 100 % du PIB. Les ménages, quant à eux, ont épargné 250 milliards d'euros depuis 2019, 70 % étant détenus par les plus aisés. « À quoi va servir cette épargne ? », interroge Mathieu Cocq. Pour l'heure, ce magot alimente plus les marchés financiers que l'économie réelle. Mais l'exécutif refuse toujours de taxer les plus aisés. En octobre 2020, un rapport de France Stratégie - qui dépend du Premier ministre - montrait pourtant que les réformes sur la fiscalité du capital (création d'un prélèvement forfaitaire unique sur les revenus de l'épargne et suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune) avaient fait exploser les dividendes, sans doper l'investissement. À court terme, c'est surtout sur un mur de dettes privées que l'économie risque de se fracasser, avec la cascade de faillites d'entreprises.

■ G.H. PARIS.

Construisons un autre monde !

Les forêts, régulatrices du climat, sont en danger. Leur surexploitation, les incendies mettent en péril la biodiversité et contribuent au bouleversement de notre environnement. Un aspect fondamental dont les médias et

certains se réclamant de l'écologie font silence. Il s'agit du rôle néfaste pour notre planète qu'exercent, d'une part, les industries d'armement, les manœuvres militaires des grandes puissances de l'Otan sur les océans, sur terre, dans les airs ; et, d'autre part, le poids, dans le bouleversement climatique que nous vivons, des guerres et des conflits, l'utilisation de munitions nouvelles, notamment des bombes à uranium appauvri comme au Kosovo. Nous nous devons de rompre ce silence en dénonçant ces guerres et ces véritables tragédies humaines destructrices de notre planète. Il en va de même des dépenses militaires, qui, sur le plan mondial, ont atteint en 2019 1 750 milliards d'euros. En France la loi de programmation militaire 2020-2025 s'élève à près de 300 milliards d'euros. Arrêtons cette course folle du surarmement. Alors que chaque année plusieurs millions d'enfants et d'individus meurent de faim, en France de plus en plus de nos concitoyens basculent sous le seuil de pauvreté. Résultat de cette situation intolérable, nos sociétés et notre planète vont très mal. Nous nous devons d'agir pour construire un autre monde : un monde solidaire, social, respectant l'environnement, un monde de paix.

■ K.L.

LA LETTRE ÉLECTRONIQUE D'INFORMATIONS

Aujourd'hui, l'actualité concernant les retraités nécessite une information rapide. La FGR-FP vient de mettre en place une lettre électronique d'informations (newsletter) en direction des adhérents.

Pour la recevoir, envoyez votre adresse mail à : secretariat@fgrfp.org



COVID-19

PLUS DE 11 MILLIONS* DE FILLES POURRAIENT NE PAS RETOURNER À L'ÉCOLE

Soutenons l'Éducation

* Source : Unesco. En octobre 2020, l'Unesco précisait aussi que les trois quarts des enfants en âge d'aller à l'école primaire qui ne mettront peut-être jamais les pieds à l'école sont des filles. Et que les impacts des discriminations passées sont tels que les femmes aujourd'hui représentent encore plus des deux tiers des adultes analphabètes.



**Solidarité
Laïque**



BON DE SOUTIEN

(À retourner dans l'enveloppe-réponse jointe ou à Solidarité Laïque 22 rue Corvisart 75013 Paris)

AVANTAGES FISCAUX

DON 50 € } DÉDUCTION 33 € } COÛT RÉEL 17 €

66%
DE DÉDUCTION
FISCALE

Je recevrai le reçu fiscal me permettant une déduction d'impôts de 66%, soit les deux tiers de ce montant, mais donnant à l'association la possibilité d'agir 3 fois plus qu'il ne me coûte.

OUI j'aide **Solidarité Laïque** à développer ses programmes éducatifs en France et dans le monde. **Je fais un don de :**

30 € 40 € 50 € 70 € 100 € _____ €
À ma convenance :

Veuillez trouver ci-joint mon versement par chèque à l'ordre de **Solidarité Laïque**.

► Afin de vous adresser le reçu permettant de déduire de vos impôts les deux tiers de votre versement, merci d'indiquer votre adresse :

Mme Mlle M

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : [] [] [] [] [] [] VILLE : _____

Je souhaite recevoir la newsletter Internet de Solidarité Laïque.

COURRIEL (Facultatif) : _____

Les informations collectées sont enregistrées par **Solidarité Laïque** à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes et faire appel à votre générosité. Ces données sont communiquées à nos services habilités à les traiter et conservées pendant la durée nécessaire aux finalités précitées. Si vous ne souhaitez pas que votre adresse soit échangée veuillez cocher la case ci-contre Pour faire valoir vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité conformément à la réglementation en vigueur, merci de contacter Solidarité Laïque par téléphone 01 45 35 13 13, par email info@solidarite-laique.org, ou par courrier 22 rue corvisart, 75013 Paris. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

APFGRF021